

---

# VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UNE MAISON D'HABITATION

**Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des ventes immobilières du Tribunal de Grande Instance de Coutances, Palais de Justice de ladite Ville 10a rue du palais de justice CS 40719**

---

## MARDI 12 MARS 2019 A 10 H

---

DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
Commune de BOURGVALLEES (GOURFALEUR)  
2 Rue Crespellière

1/ Une maison d'habitation située sur la commune fusionnée de GOURFALEUR désormais BOURGVALLEES, comprenant :  
- au rez-de-chaussée : salle à manger avec coin cuisine et cheminée, salle de bains avec WC, salon, une chambre  
- au premier étage : deux chambres, un appentis  
Chauffage par convecteurs électriques  
Installation sanitaire  
Terrain  
Le tout cadastré 213 section ZE n°60 "La Rançonnière" pour une contenance de 11a 42ca

2/ Et la moitié indivise d'une bande de terrain servant d'accès  
Cadastré 213 section ZE n°62 « La Rançonnière » pour une contenance de 78 ca  
Conditions d'occupation : louée



**MISE A PRIX**, fixée par le poursuivant :  
**VINGT MILLE EUROS, ci**

# 20 000 €

Cette vente aura lieu à la requête de : La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE, immatriculée au RCS de CAEN sous le n° 478 834 930 dont le siège social est 15 Esplanade Brillaud de Laujardière 14000 CAEN, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat Maître Jérémie BONNIEC. Aux charges et conditions insérées au cahier des conditions de la vente, consultable au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Coutances ou au Cabinet de Maître Jérémie BONNIEC

**NOTA** : Les frais pour parvenir à la vente seront payables par l'adjudicataire définitif, en sus de son prix, à l'expiration du délai de surenchère de DIX JOURS, entre les mains et sur quittance de l'Avocat poursuivant la vente.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'Avocat et tout Avocat exerçant au Barreau de COUTANCES-AVRANCHES pourra enchérir.

Avant de porter des enchères, l'Avocat de l'enchérisseur doit se faire remettre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque de 3000 € rédigé à l'ordre du compte séquestre Bâtonnier de COUTANCES-AVRANCHES

Fait et rédigé par l'Avocat poursuivant

A COUTANCES,

le 4 février 2019

Signé : Maître Jérémie BONNIEC

**La visite aura lieu sur place le Vendredi 01 Mars 2019 de 12H à 13H**

Pour tous renseignements s'adresser à :

1. Maître Jérémie BONNIEC, Avocat susnommé, rédacteur du cahier des conditions de vente

2. Au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Coutances où le cahier des conditions de vente a été déposé le 10 Novembre 2017 et où tout intéressé peut en prendre connaissance.